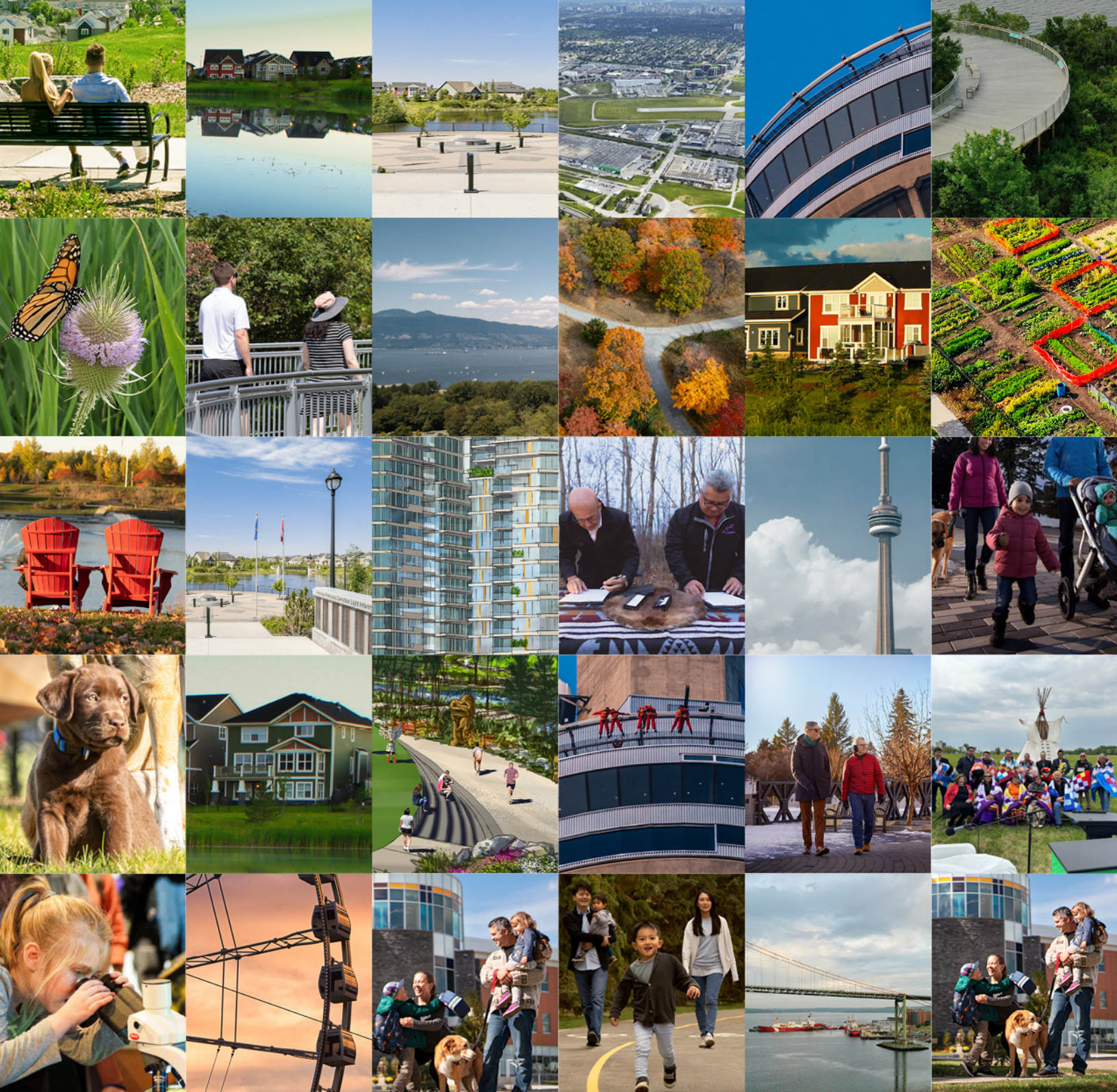




Fondée sur une période de 30 ans.  
Créée pour durer plusieurs générations.



# Table des matières

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Mot du PDG                                   | 5  |
| À propos de ce rapport                       | 6  |
| Nous sommes la Société immobilière du Canada | 9  |
| Feuille de route ESG                         | 10 |
| Gouvernance ESG                              | 13 |
| Priorités ESG                                | 26 |
| Glossaire                                    | 30 |
| Tableaux de données                          | 32 |



Message du président-directeur général



La Société entame un nouveau chapitre de son histoire avec la même détermination qui la guide depuis 30 ans : obtenir des résultats concrets pour les Canadiennes et Canadiens.

Au nom de la Société immobilière du Canada limitée (SICL) et de ses filiales (ensemble, la « Société » ou la « Société immobilière du Canada »), j'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'impact 2025-2026. Cette année a marqué une étape importante pour la Société, qui a fêté ses 30 ans de réussite dans les domaines du développement immobilier et de la gestion d'attractions touristiques. Ces douze derniers mois ont également été marqués par une période de transition, la Société s'adaptant aux changements intervenus dans son environnement opérationnel afin de répondre aux besoins persistants du pays en matière de logements, notamment abordables.

Cette année, le gouvernement fédéral a lancé Maisons Canada, une nouvelle agence dont l'objectif est d'accroître l'offre et la construction de logements. Ainsi, la division Immobilier de la Société, ainsi que ses actifs et son expertise, notamment le Parc Downsview, seront transférés au portefeuille de Maisons Canada, tandis que la division Attractions, qui comprend la Tour CN, le Vieux-Port de Montréal et le Centre des sciences de Montréal, restera sous la tutelle de la SICL, qui deviendra une Société d'État axée sur les attractions touristiques.

Dans ce contexte de changement, la SICL a continué à propulser les actions qui définissent notre incidence, avec des progrès dans six domaines prioritaires : le logement, le climat, la collaboration avec les peuples autochtones, la santé et la sécurité psychologiques, l'approvisionnement diversifié, ainsi que l'équité, la diversité et l'inclusion. La Société a également continué à se positionner avantageusement grâce à ses valeurs fondamentales que sont l'impact social, la résilience financière et la durabilité environnementale.

Sur le plan financier, la SICL a investi environ 72 millions de dollars dans l'aménagement immobilier dans tout le Canada

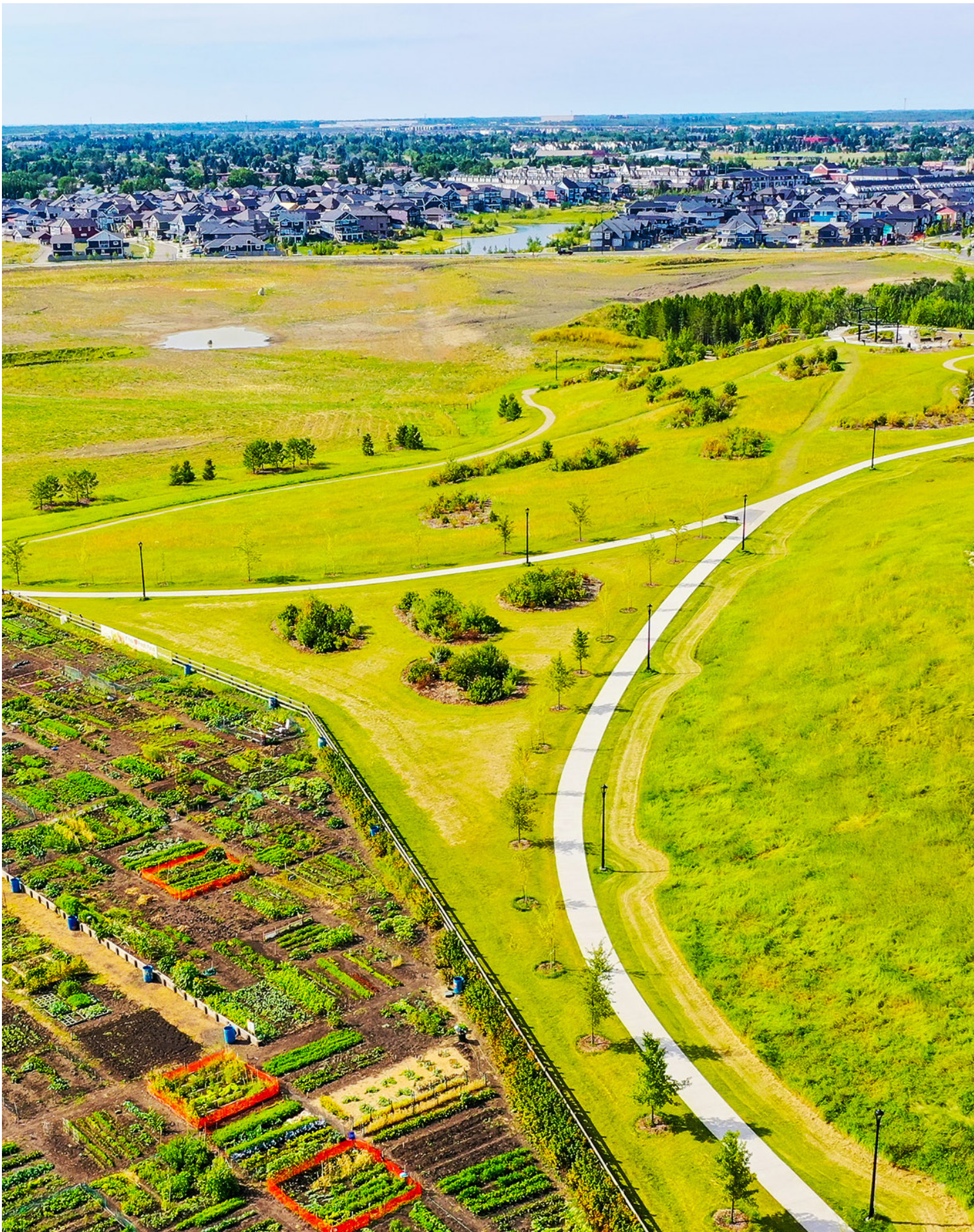
au cours de l'exercice financier précédent, et a généré un chiffre d'affaires de 86 millions de dollars, ce qui renforce notre rôle d'acteur économique majeur. Ces résultats témoignent d'un engagement sans faille, d'une expertise et d'une collaboration engendrant des résultats significatifs.

En tant que société d'État fédérale, la SICL a continué de s'aligner sur ce que prône le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC) et son respect des normes de l'International Sustainability Standards Board (ISSB). Depuis 2022, la Société a intégré le cadre du GTIFCC à ses procédures de production de rapports et de planification afin de renforcer ses méthodes de détection, de gestion et de communication des risques et possibilités liés au climat. Par ailleurs, la SICL s'engage à soutenir la transition du Canada vers des activités à zéro émission nette de carbone et elle s'aligne sur le cadre de la Stratégie pour un gouvernement vert, qui vise à atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Notre rapport d'impact 2025-2026 rend compte de ces réalisations majeures et d'autres étapes importantes, malgré la transition en cours au sein de la Société. Face à l'évolution de son environnement opérationnel, la Société entame un nouveau chapitre de son histoire avec la même détermination qui la guide depuis 30 ans : obtenir des résultats concrets pour les Canadiennes et Canadiens.

Je tiens à exprimer ma gratitude à toutes les équipes de la SICL pour leur dévouement, leur résilience et leur professionnalisme tout au long de l'année. Je me réjouis à l'idée de continuer à diriger la SICL et je reste attaché à nos valeurs fondamentales communes ainsi qu'aux possibilités que l'avenir nous réserve.

**Stéphane Déry**  
Président-directeur général



# À propos de ce rapport

La Société immobilière du Canada transforme les anciennes propriétés du gouvernement du Canada et les réintègre stratégiquement dans les collectivités.

Depuis plus de 30 ans, la Société fait preuve d'un engagement en faveur des initiatives environnementales, sociales et de gouvernance. Ses équipes tirent une grande fierté de la dynamique et des progrès accomplis au cours des trois dernières décennies, alors qu'elles s'apprêtent à tourner une nouvelle page.

De 2018 à 2023-2024, la SICL a rendu compte de sa responsabilité sociale d'entreprise en s'appuyant sur l'approche par tableau de bord équilibré. Au cours de l'exercice 2023-2024, la Société a publié son tout premier rapport sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui a été repensé sous la forme d'un rapport d'impact afin de rendre compte des efforts collectifs déployés en fonction de trois priorités et dans trois domaines prioritaires.

Le rapport d'impact 2025-2026 rend compte des progrès réalisés et offre un aperçu du rendement et de la gestion de la Société dans ces domaines prioritaires. La Société a décidé de rationaliser sa production de rapports afin de concentrer ses efforts sur la résolution de la crise du logement actuelle, tout en garantissant sa viabilité financière. Grâce à cette orientation précise, la SICL est bien placée pour contribuer efficacement à atténuer les défis urgents en matière de logement auxquels notre pays est confronté.

Le maintien de la résilience financière constitue un aspect essentiel pour continuer à stimuler le développement économique dans les collectivités où la SICL exerce ses activités – une approche qui continuera à favoriser l'innovation.

Ce rapport comprend une partie qui est harmonisée avec le GTIFCC qui établit la base d'une possible transition à l'ISSB S2, ou aux futures normes du Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID).



# Nous sommes la Société immobilière du Canada

La Société immobilière du Canada limitée (SICL) est une société d'État fédérale autofinancée qui présente ses résultats au parlement du Canada par l'entremise du ministre du Logement et de l'Infrastructure.

La SICL est une société régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et répertoriée dans la partie 1 de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et elle est aussi mandataire de Sa Majesté le Roi du chef du Canada.

La SICL possède les trois filiales en propriété exclusive suivantes :

- 1 La Société immobilière du Canada CLC limitée (SIC) est une Société d'État non mandataire qui exerce les principales activités immobilières de la Société dans toutes les régions du Canada et qui possède et exploite la Tour nationale du Canada (Tour CN) à Toronto, en Ontario.
- 2 La Société du Vieux-Port de Montréal Inc. (SVPM) est responsable de la gestion du Vieux-Port de Montréal (le Vieux-Port) et du Centre des sciences de Montréal (le Centre des sciences).
- 3 Parc Downsview Park Inc. (PDP) possède et gère le Parc Downsview et aménage les terrains de Downsview.

# Feuille de route ESG

En 2023, la SICL et ses filiales ont élaboré une stratégie de développement durable, l’ont formalisée dans la feuille de route ESG et en ont fait un élément clé de leur plan stratégique.

La feuille de route accroît la responsabilisation de la Société à l’égard de la population canadienne tout en honorant les engagements décrits dans le plan. La feuille de route a été élaborée dans le cadre d’un vaste processus basé sur un exercice d’évaluation de l’importance relative, qui a évalué les sujets ESG en fonction de leur importance pour l’actionnaire de la SICL, le gouvernement du Canada, et en fonction des domaines dans lesquels la Société peut tirer parti de son influence, ainsi que de leurs répercussions potentielles sur les activités de la Société.

L’importance pour les parties prenantes a été évaluée au moyen d’une analyse des priorités et des politiques du gouvernement, y compris la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement du Canada et les lettres d’attentes de la SICL. Par ailleurs, les répercussions sur les activités ont été déterminées au moyen de vastes mobilisations à l’échelle de la Société et d’une analyse des risques et des possibilités que peuvent représenter certains sujets ESG. Ce processus a permis de déterminer six domaines d’intervention ESG, et comme la Société avait déjà mené des actions dans ces domaines par le passé, la feuille de route ESG s’est appuyée sur le travail déjà accompli.

En 2024, à la suite des orientations données par le gouvernement du Canada et face à l’aggravation de la crise du logement au pays, la Société a procédé à une redéfinition de ses priorités, notamment afin de renforcer sa capacité à fournir des logements, en particulier abordables. Cette redéfinition des priorités a permis de déterminer

trois priorités ESG : le logement, la collaboration avec les peuples autochtones et le climat. Les trois autres thèmes ESG – santé et sécurité psychologiques, approvisionnement diversifié, ainsi qu’équité, diversité et inclusion –, qui faisaient auparavant partie des six priorités ESG, sont désormais considérés comme des domaines d’action prioritaires. Cela signifie qu’il s’agit toujours d’objectifs de la Société, mais que davantage d’efforts et de ressources sont consacrés aux trois priorités ESG. Afin de refléter cette nouvelle approche, les objectifs de développement durable définis en 2023 ont été réexaminés dans le but de fixer des objectifs à la fois ambitieux et réalistes, permettant à la Société de s’améliorer en permanence tout en veillant à ce que des ressources suffisantes soient allouées aux trois priorités ESG. À la suite de cet exercice, l’année cible pour les objectifs en matière d’approvisionnement diversifié, d’équité, de diversité et d’inclusion a été reportée, de sorte qu’ils puissent être atteints plus tard que prévu initialement.

### Autres domaines d’intérêt

Outre les six domaines d’intervention ESG, la Société porte son attention sur d’autres enjeux. L’évaluation de l’importance réalisée en 2023 a mis en évidence plusieurs domaines importants. La Société suit déjà activement les enjeux à surveiller. Les enjeux essentiels sont des questions qui font l’objet d’une gestion active et qui seront traitées dans le cadre de politiques et de processus établis. Lorsque l’exécution de nos domaines d’intervention ESG existants aura bien progressé et que nos objectifs seront presque atteints, nous les transférerons dans notre liste d’enjeux essentiels, où ils continueront de faire l’objet d’un suivi et d’une surveillance. Les changements qui surviennent dans l’environnement externe seront suivis de près, tout comme les attentes des parties prenantes, ce qui donnera lieu, si nécessaire, à des mises à jour de l’évaluation de l’importance par la Société.

Priorités ESG

Logement

Collaboration avec les peuples autochtones

Climat

### Thèmes abordés

- Sécurité et santé psychologiques
- Approvisionnement diversifié
- Équité, diversité et inclusion

### Enjeux à surveiller

- Attraction, maintien en poste et mobilisation des employés
- Culture d’inclusion et de cohésion
- Utilisation des terrains et biodiversité
- Pratiques d’embauche et approvisionnement locaux
- Chaîne d’approvisionnement responsable
- Diversité des fournisseurs

### Enjeux essentiels

- Accessibilité
- Éthique des affaires, respect de la législation et de la réglementation
- Cybersécurité et confidentialité des données
- Gestion des risques d’entreprise (GRE)
- Patrimoine et héritage
- Mobilisation des parties prenantes
- Gestion des déchets
- Gestion de l’eau et des eaux usées

### Transition vers Maisons Canada

Alors que la Société fait l’objet d’une réorganisation structurelle – avec le transfert de son expertise et de ses actifs immobiliers vers Maisons Canada et la transformation de la SICL en une Société d’État axée sur les attractions touristiques –, la feuille de route ESG sera réexaminée dans le cadre des futurs processus de planification stratégique menés par chaque organisme. Ce travail permettra de veiller à ce que les priorités, les objectifs et la gouvernance continuent de refléter le mandat, le contexte opérationnel et les domaines d’intervention propres à chaque organisme, avec les conseils et le soutien de leurs Conseils d’administration respectifs.



# Gouvernance ESG

En 2023, la SICL a établi sa structure de gouvernance ESG, définie selon trois piliers distincts : la stratégie, la gestion et la mise en œuvre.

Cette structure a permis d’allier les orientations de la direction à une large participation du personnel, ce qui a contribué à définir les priorités en matière d’ESG en cohérence avec le plan stratégique. Elle incorporait également les considérations ESG dans les processus opérationnels, la production de rapports, l’évaluation des risques et les prises de décisions.

Sur le plan stratégique, le Conseil d’administration a supervisé la feuille de route ESG et a été chargé d’approuver les ambitions, les objectifs et les indices de rendement s’inscrivant dans le cadre de cette feuille de route. Le Conseil d’administration a reçu des rapports semestriels sur le rendement et les progrès des critères ESG.

Les membres de la direction ont assumé le rôle de responsables de sujet ESG en fonction de leur expertise et de leurs domaines de compétence, par leur soutien aux groupes de travail et en garantissant les ressources nécessaires à la mise en œuvre et au suivi. Le directeur, ESG a coordonné les initiatives à l’échelle de la Société, notamment en matière d’engagement, de données, de risques, de publication de renseignements et d’amélioration des processus.

La mise en œuvre opérationnelle a été appuyée par des groupes de travail nationaux consacrés aux critères ESG et par des ressources à l’échelle de la Société, qui ont piloté la mise en œuvre de la feuille de route, la collecte de données, le suivi du rendement et les initiatives ciblées. Pour améliorer les capacités de surveillance et simplifier la gestion des données, la Société a déployé une solution logicielle ESG qui centralisait la collecte de données et le processus de production de rapports, renforçant ainsi son engagement en faveur de pratiques durables et d’une gouvernance transparente.

# Retombées économiques

## Déclaration sur les répercussions économiques

Qu'il s'agisse de projets d'aménagement immobilier favorisant le développement communautaire ou d'attractions touristiques nationales emblématiques, la Société immobilière du Canada transforme des possibilités en valeur durable, assurant ainsi de solides rendements financiers au gouvernement du Canada tout en générant des retombées économiques pour les Canadiens.

Par l'intermédiaire de sa division Immobilier, la Société crée des quartiers dynamiques dotés de logements, d'infrastructures et des commodités. Sa division Attractions soutient l'économie touristique du Canada en accueillant des millions de visiteurs et en contribuant à la prospérité des entreprises locales.

Ensemble, ces divisions apportent une contribution économique diversifiée et résiliente, qui repose sur un rendement financier élevé. D'un océan à l'autre, la Société immobilière du Canada est reconnue pour sa capacité à transformer des lieux, à créer des expériences mémorables et à générer une valeur mesurable. Les chiffres ci-dessous mettent en évidence les principaux investissements réalisés au cours des cinq dernières années dans les domaines des infrastructures, de la commémoration du patrimoine, de l'assainissement de l'environnement et de la mobilisation communautaire.

## Vieux-Port de Montréal

Le Vieux-Port de Montréal illustre la façon dont la Société immobilière du Canada transforme les espaces publics en atouts économiques, culturels et communautaires durables.

Situé entre le Vieux-Montréal et le fleuve Saint-Laurent, le Vieux-Port s'étend sur plus de 2,5 kilomètres et constitue l'une des destinations les plus visitées de la ville. Chaque année, près de 6,5 millions de personnes viennent profiter de ses événements, de ses espaces publics, de ses restaurants, de ses boutiques et de ses attractions touristiques. S'y trouve également le Centre des sciences de Montréal, qui donne vie à la science et à la technologie grâce à des expositions interactives et à des programmes éducatifs.

Pour l'exercice financier 2025-2026, les activités quotidiennes du Vieux-Port ont généré une valeur économique estimée à 144 millions de dollars, dont 92 millions de dollars d'impacts directs, 26 millions de dollars d'impacts indirects et 25 millions de dollars d'impacts induits.

De plus, ses investissements ont généré environ 16 millions de dollars, dont 8 millions de dollars d'effets directs, 4 millions de dollars d'effets indirects et 3 millions de dollars d'effets induits.

Le Vieux-Port contribue également à enrichir l'expérience globale des visiteurs dans le Vieux-Montréal. Il attire les visiteurs dans le quartier et les incite à découvrir les sites culturels et historiques des environs, comme la basilique Notre-Dame et le marché Bonsecours. Cette activité soutient les entreprises locales, accroît la fréquentation piétonne et contribue à la vitalité culturelle et économique du quartier. Ensemble, le Vieux-Port et le Vieux-Montréal, situé à proximité, constituent un pôle touristique majeur qui attire les visiteurs, les incite à prolonger leur séjour dans la région et génère des retombées positives pour l'ensemble de la collectivité.

~100 M\$

### Infrastructure

(Comprend les rues, les systèmes de gestion de l'eau et les trottoirs)

~20 M\$

### Commémoration du patrimoine et espace public

(Comprend les monuments, les noms de rues, les parcs et les espaces verts)

~95 M\$

### Investissement dans la mobilisation communautaire

(Comprend les consultations menées auprès de collectivités visant à recueillir leurs points de vue sur l'utilisation future des sites et les activités d'urbanisme)

~25 M\$

### Assainissement/Élimination des contaminants

(Comprend la décontamination de l'environnement, l'enlèvement des débris et des substances contaminantes)



# Priorités

## Logement

Depuis plus de 30 ans, la SICL contribue à relever les défis du logement au Canada en mettant à disposition d’anciens terrains fédéraux pour la construction de logements et en favorisant le développement de communautés complètes grâce à toute une gamme de types de logements et de modes d’occupation. Dans un contexte de besoins croissants en matière de logement, au cours de l’exercice 2025-2026, la Société a collaboré avec les municipalités, ses partenaires autochtones, des associations à but non lucratif et des promoteurs immobiliers du secteur privé afin de faire avancer des projets tenant compte des priorités locales.

Au sein de la SICL, les équipes ont mis au point des stratégies avancées en matière d’élaboration de plan directeur, de viabilisation et d’infrastructures dans différentes villes du Canada, notamment à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, Halifax et St. John’s, afin de créer des parcelles prêtes à être mises sur le marché et destinées à la construction de logements. La Société a également mis en œuvre des mesures comme la location à long terme et des partenariats avec des bailleurs afin d’améliorer l’accessibilité financière des logements et de contribuer à préserver le caractère inclusif des quartiers au fil du temps. Grâce à cette démarche participative, la SICL a cherché à intégrer des atouts pour la communauté, notamment une conception accessible, une offre de logements adaptée aux familles et des espaces publics favorisant les liens sociaux et le sentiment d’appartenance. Ces travaux ont permis de soutenir des priorités de type accessibilité, facilité de déplacement à pied, accès aux transports en commun, aux parcs et aux espaces publics, ainsi que la résilience

climatique.

L’action de la SICL en matière de logement a permis de transformer des terrains publics sous-utilisés en lieux où les gens peuvent vivre, travailler et tisser des liens. En faisant avancer les projets à travers des étapes clés – planification, approbation municipale, viabilisation, passation de marchés et accords avec les partenaires – la SICL a permis la création de 2 210 unités de logement en 2025-2026, dont 1 978 unités de logement abordable. Ces logements et ces perspectives de développement futur permettent de répondre à divers besoins, notamment en proposant des solutions adaptées aux familles et aux personnes âgées, tout en renforçant le caractère complet des communautés grâce à des équipements et des services facilement accessibles.

*Créé* indique la capacité de logement générée grâce aux actions menées par la SICL – comme les plans approuvés, les parcelles mises en vente et les accords ou baux signés – lesquelles aident les partenaires responsables de la construction à poursuivre la construction de logements. Au cours de l’avancement des projets, les logements pourront être livrés sur plusieurs années au fur et à mesure de l’achèvement des différentes phases de construction.

À l’avenir, Maisons Canada prendra le relais de la SICL afin d’accroître encore davantage l’offre de logements et d’en améliorer l’abordabilité à grande échelle sur les terrains fédéraux.

### OBJECTIFS

**5 000**  
unités de logement abordable créées d’ici mars 2028.

**39 000**  
unités de logement créées d’ici mars 2031.

### RÉSULTATS

**3 840**  
unités de logement abordable créées d’ici mars 2026.

**8 840**  
unités de logement créées d’ici mars 2026.

### ALIGNEMENT SUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 1 PAS DE PAUVRETÉ**
- 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES**



Priorités

# Climat

La Société continue de poursuivre son objectif consistant à soutenir la transition du Canada vers la carboneutralité d’ici 2050, tout en renforçant la résilience de ses actifs, de ses activités et des collectivités face aux effets du changement climatique.

Au cours de la période de référence 2025-2026, les activités ont porté principalement sur le renforcement de la gouvernance climatique, la promotion d'une planification propre à chaque site en matière de risques climatiques et de résilience, ainsi que l'intégration des considérations climatiques aux processus d'aménagement, de passation de marchés et de planification des investissements.

**Adoption des normes du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC)**

En intégrant depuis 2022 le cadre de référence du GTIFCC à ses processus de production de rapports et de planification d'entreprise, la Société continue de garantir la transparence, la responsabilité et une gestion efficace des risques et des possibilités liés au climat. Les normes du GTIFCC permettent la divulgation des renseignements sur les répercussions liées au climat sur ses affaires et ses décisions d'investissement selon quatre piliers : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les indicateurs et objectifs.

Au cours de la période de référence, la Société a continué à s'appuyer sur ces bases et s'efforce d'harmoniser ses activités avec les normes internationales d'information financière (NIIF) relatives à la publication de renseignements en matière de développement durable établies par l'ISSB.

OBJECTIFS

100 %

Assortir les marchés d'une valeur supérieure à un million de dollars de critères permettant d'évaluer la stratégie de réduction d'émissions et la méthode de suivi des fournisseurs.

90 %

Augmenter le taux de détournement des déchets issus des activités de construction et de démolition pour atteindre 90 % d'ici 2030, 95 % d'ici 2040 et un taux de zéro déchet d'ici 2050.

RÉSULTATS

100 %

Depuis juin 2024, tous les marchés d'une valeur supérieure à un million de dollars prévoient l'obligation pour les fournisseurs de divulguer leurs cibles de réduction des émissions de portée 1 et de portée 2, ainsi que les données de suivi correspondantes.

96 %

Le taux de détournement des déchets issus des activités de construction et de démolition immobilières s'est élevé à 96 % pour l'exercice 2025-2026, ce qui a permis de dépasser l'objectif fixé pour 2030.

ALIGNEMENT SUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



13 LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



## Gouvernance

Les questions liées au climat sont supervisées selon le cadre de gouvernance ESG décrit à la page 13. Le Conseil d'administration poursuit la supervision des risques et des possibilités liés au climat, tandis que la direction est chargée de leur mise en œuvre, de leur intégration et du suivi du rendement. En septembre 2023, le Conseil d'administration de la Société a approuvé la stratégie de la Société en matière de décarbonation, de gestion énergétique et de résilience climatique, afin de soutenir la réalisation des objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030 et de l'objectif à long terme de zéro émission nette d'ici 2050 pour les émissions de portée 1, de portée 2 et certaines émissions de portée 3.

Afin de renforcer davantage la surveillance des questions climatiques et la prise de décisions éclairées, les membres du Conseil d'administration et de l'équipe de direction ont participé à une séance de formation consacrée au climat, dispensée dans le cadre du programme immersif *Four Futures* d'EY destiné aux cadres de direction. Cette séance avait pour objectif de favoriser l'acquisition de connaissances relatives au climat au sein des instances décisionnelles de haut niveau, grâce à une exploration interactive, fondée sur des scénarios, des trajectoires climatiques et socioéconomiques à long terme, ainsi que de leurs implications potentielles pour la stratégie, la résilience des actifs et la gestion des risques. Cette formation a favorisé le dialogue au niveau du Conseil d'administration sur les enjeux climatiques et a renforcé la responsabilité de la direction quant à l'intégration des facteurs climatiques à la gouvernance, la stratégie et la gestion des risques d'entreprise, conformément aux recommandations du GTIFCC.

Trois membres de l'équipe de direction ont la responsabilité de mettre en œuvre les priorités liées au climat, d'organiser l'affectation des ressources et de suivre les progrès réalisés par rapport aux objectifs climatiques. Le Groupe de travail sur le climat national continue de soutenir la mise en œuvre en menant des initiatives et en veillant à leur intégration dans l'ensemble des unités d'affaires. Au niveau des sites, la collaboration entre la haute direction, les équipes de projet et les personnes expertes en la matière favorise la prise en compte des enjeux climatiques aux fins de la planification et de la prise de décisions touchant aux activités.

## Analyse de scénarios

En 2023, la Société a entrepris des évaluations qualitatives de scénarios climatiques pour déterminer les risques et les possibilités liés au climat ayant une incidence potentielle sur ses activités et ses priorités stratégiques. S'appuyant sur des modèles climatiques mondiaux et nationaux, ces évaluations ont porté sur des horizons à court terme (de 1 à 2 ans), à moyen terme (de 3 à 5 ans) et à long terme (de 5 à 10 ans et au-delà). Trois scénarios ont été analysés :

### Respect de l'Accord de Paris

Ce scénario part du principe que le Canada atteindra la carboneutralité d'ici 2050 et réduira ses émissions de GES de 40 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030, tandis que l'accélération des efforts mondiaux de décarbonisation et d'atténuation permettra de limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à 1,5 °C d'ici 2100.

### Efforts mondiaux insuffisants

Ce scénario suppose que le Canada atteindra la carboneutralité d'ici 2060 et réduira ses émissions de 30 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2030. Les mesures prises à l'échelle mondiale ne suffisent pas à limiter le réchauffement à +2 °C, ce qui entraînera une hausse de la température moyenne comprise entre 2,5 °C et 2,9 °C d'ici 2100.

### Crise climatique

Ce scénario part du principe que le Canada et d'autres pays ne respecteront pas leurs engagements en matière de réduction des émissions de GES, ce qui se traduira par des mesures d'atténuation limitées et une hausse de la température moyenne mondiale supérieure à 4 °C d'ici 2100.

Un examen de l'analyse de scénarios a été mené à bien en 2024. Dans la foulée de cet examen, la Société a déterminé que le contexte d'exploitation, l'orientation stratégique et les facteurs externes liés au climat qui influencent l'organisation n'ont pas changé de manière significative. En conséquence, les scénarios, les répercussions et les considérations stratégiques déterminés précédemment restent valables.

# Risques et possibilités liés à la transition

## Risques liés à la transition

La Société a détecté plusieurs risques liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Il s'agit notamment de l'évolution des exigences de déclaration des émissions, de l'augmentation potentielle du coût lié aux émissions de GES et des contraintes imputables à la disponibilité de matériaux et de services à faible teneur en carbone, qui pourraient avoir une incidence sur les activités d'aménagement et de construction dans le domaine immobilier. L'évolution des attentes de la clientèle, des personnes en visite et des locataires vis-à-vis des organismes respectueux de l'environnement peut également aggraver les risques en matière de réputation et les risques financiers si les enjeux climatiques ne sont pas pris en compte de manière adéquate. À court et à long terme, la hausse de la taxation des émissions et l'évolution des attentes du marché pourraient avoir des répercussions plus immédiates sur les frais d'exploitation et la production de revenus.

## Possibilités liées à la transition

Alors que la Société poursuit la mise en œuvre de sa feuille de route ESG, les initiatives en matière de décarbonisation et de résilience climatique offrent des possibilités d'améliorer l'efficacité opérationnelle tout en soutenant l'ambition du gouvernement canadien d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Parmi les possibilités, on peut citer l'amélioration de l'efficacité énergétique afin de réduire les frais d'exploitation, le déploiement de solutions à faibles émissions et d'énergies renouvelables, ainsi que la démonstration de leadership en matière de lutte contre les changements climatiques au sein des sociétés d'État fédérales. Au cours de la période de référence, la Société a été officiellement reconnue par le Défi carboneutre du gouvernement du Canada en tant que membre au niveau de participation Or, ce qui a consolidé ses initiatives en matière de gouvernance climatique et de décarbonation.

Au cours de la période de référence, la Tour CN a poursuivi ses efforts en vue d'obtenir la certification LEED, avec la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique, de gestion de la consommation d'eau et d'améliorations opérationnelles lancées en 2025-2026 et qui se poursuivront en 2026-2027. Ces travaux contribuent à la fois à la réalisation des objectifs de réduction des émissions et à l'amélioration du rendement des actifs. La Société continue d'étudier des possibilités de collaboration et de partenariats afin de favoriser l'aménagement immobilier à faibles émissions de carbone et résilient face aux changements climatiques dans l'ensemble de son portefeuille.

## Gestion des risques

La résilience climatique fait partie de l'univers de risques de la Société et est définie comme la capacité à gérer et à atténuer efficacement les effets des aléas du climat sur l'exploitation, les actifs et les activités d'aménagement.

Les risques climatiques physiques varient selon les régions et peuvent inclure les canicules, les inondations, les précipitations extrêmes, l'élévation du niveau de la mer et d'autres aléas liés aux conditions météorologiques. S'ils ne sont pas gérés de manière adéquate, ces risques peuvent entraîner des dommages aux infrastructures, une augmentation des frais d'exploitation et d'assurance, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que des répercussions sur le bien-être du personnel, l'expérience de la clientèle et la fréquentation des personnes en visite.

Dans le cadre de sa stratégie d'adaptation, la Société continue de renforcer la résilience climatique de l'ensemble de ses attractions touristiques et de son portefeuille immobilier grâce à des initiatives propres à chaque site en matière de risques climatiques et d'adaptation. Au cours de la période de référence, la planification en matière de risques climatiques, de résilience et d'atténuation des risques a progressé sur plusieurs grands chantiers de développement immobilier.

Au Vieux-Port de Montréal, une étude approfondie sur les risques climatiques et l'adaptation a été lancée afin de déterminer les aléas climatiques prioritaires et de définir des mesures concrètes d'atténuation des risques et de résilience visant à garantir la continuité des activités et la protection des actifs à long terme.

À Pointe-de-Longueuil, un site immobilier situé au Québec, des études par étapes sur les risques climatiques et la résilience ont été menées parallèlement au plan d'aménagement immobilier. Les évaluations menées dans le cadre de la phase A ont permis de déterminer les principaux risques liés au climat ainsi que les mesures d'atténuation correspondantes, ce qui a guidé les décisions relatives à l'élaboration du plan directeur et à la conception. Des travaux supplémentaires sont en cours afin de valider les risques prioritaires, d'intégrer des mesures d'adaptation dans les cahiers des charges techniques et les procédures de passation de marchés, ainsi que pour étudier les possibilités d'atténuation, comme les systèmes énergétiques partagés entre bâtiments.

Au Parc Shannon de Halifax, une évaluation des risques climatiques et une analyse des risques climatiques physiques ont été menées afin d'orienter le plan d'aménagement pour ce projet de grande envergure devant être réalisé en bordure d'un plan d'eau. Cette étude a permis d'évaluer les risques climatiques dans le cadre de scénarios de milieu et de fin du siècle, y compris les canicules, l'augmentation des précipitations et les inondations, et sert actuellement de référence pour orienter la planification en matière de risques climatiques et de résilience. D'autres stratégies de résilience et mesures d'atténuation continueront d'être élaborées au cours des phases suivantes du projet.

À l'échelle du portefeuille, les risques liés au climat sont pris en considération aux fins de l'établissement du cadre de gestion des risques d'entreprise de la Société afin de garantir leur adéquation avec les objectifs stratégiques, la planification des investissements et la résilience à long terme.



## Paramètres et objectifs

### Émissions de portée 1 et de portée 2

En 2022, la Société a préparé son premier inventaire des émissions de GES, en accordant la priorité aux émissions de portée 1 et de portée 2 en fonction de l'approche de contrôle opérationnel de la norme générale du Protocole des gaz à effet de serre. Conformément aux objectifs du Canada en matière d'émissions, la Société s'est engagée à participer au Défi carboneutre et a fixé en 2023 des objectifs visant à réduire ses émissions de portées 1 et 2 de 40 % d'ici 2030, de 70 % d'ici 2040, et à atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

À ce moment, l'inventaire des émissions de GES avait établi que la Société avait émis un total de 7 253 tCO<sub>2</sub> d'émissions de portée 1 et de portée 2 pour l'année de référence 2022-2023.

### Politique relative au recalcul des résultats de l'année de référence pour la réduction des émissions de GES pour les émissions de portée 1 et de portée 2

Les cibles de réduction des émissions de GES de portée 1 et de portée 2 visent l'ensemble des attractions touristiques, des biens immobiliers et des bureaux loués qui devraient être détenus après 2030. Compte tenu de la nature de la Société, le portefeuille de propriétés détenues par la division Immobilier est soumis à de fréquents changements de propriétaire, les terrains étant vendus à des constructeurs ou loués à des locataires à long terme sur une base continue, et de nouvelles propriétés sont acquises régulièrement. C'est pourquoi, dans le but d'améliorer la transparence de ses cibles d'émissions de GES, la Société a élaboré une politique relative au recalcul de l'année de référence pour la réduction des émissions de GES. La politique se fonde sur la norme générale du Protocole des gaz à effet de serre, une norme internationalement reconnue de comptabilisation et de déclaration des émissions de GES. La politique définit les situations qui justifient le recalcul de ses cibles de réduction des émissions de GES en fonction de l'évolution de son portefeuille au fil du temps.

### Variations des émissions de GES

La Société continue de suivre ses émissions chaque année. Pour l'exercice 2025-2026, le total des émissions de portée 1 et de portée 2 s'est élevé à 8 820,9 tCO<sub>2</sub>, soit une baisse de 6,23 % par rapport au total des émissions de portée 1 et de portée 2 recensées pour l'exercice 2024-2025. Cette réduction s'explique principalement par une baisse significative des émissions de portée 1, attribuable à des améliorations apportées à de grands bâtiments au Québec et ayant permis de réduire considérablement la consommation de gaz naturel. Au cours de la même période, une augmentation des émissions de portée 2 a été observée, principalement en raison de la hausse du facteur d'émission lié à la production d'électricité en Ontario.

### Émissions de portée 3

Les émissions de portée 3 comprennent les émissions indirectes de GES qui se produisent dans la chaîne de valeur de la Société, y compris en amont et en aval, en dehors des activités directes.

La Société a déterminé que la plupart des émissions de portée 3 proviennent de la division Immobilier, y compris les émissions et les déchets générés par les fournisseurs tiers lors des activités de construction et de démolition et l'utilisation des propriétés après la vente ou la location.

Dans ce contexte, elle s'est engagée à atteindre les cibles suivantes en ce qui concerne les émissions de portée 3 :

- Tous les marchés d'une valeur supérieure à un million de dollars comprendront une demande adressée aux fournisseurs pour qu'ils précisent leurs cibles de réduction des émissions de portée 1 et de portée 2 et leur méthode de suivi, accompagnée de points d'évaluation permettant cette divulgation d'ici le 30 juin 2024.

- Augmenter le taux de détournement des déchets générés par les activités de construction et de démolition de la division Immobilier à 90 % d'ici le 31 mars 2030, à 95 % d'ici le 31 mars 2040 et l'abaisser à zéro déchet net d'ici 2050.

- Au moins 30 % des biens immobiliers vendus seront désignés comme des bâtiments carboneutres d'ici le 31 mars 2030, puis au moins 65 % d'entre eux d'ici le 31 mars 2040 et ce taux atteindra 100 % de ces biens d'ici 2050.

- Carboneutralité des voyages d'affaires d'ici 2050.

Dans le cadre des efforts déployés par la Société pour réduire ses émissions de portée 3, les résultats suivants ont été constatés pour l'exercice 2025-2026 :

- Depuis juin 2024, tous les marchés d'une valeur supérieure à un million de dollars comprendront une demande adressée aux fournisseurs pour qu'ils précisent leurs cibles de réduction des émissions de portée 1 et de portée 2 et leur méthode de suivi, accompagnée de points d'évaluation permettant cette divulgation.

- Le détournement des déchets générés par les activités de construction et de démolition immobilières a engendré des progrès importants : ces déchets ont ainsi affiché un taux de détournement de 96 % pour l'exercice 2025-2026, contre 88 % en 2024-2025, dépassant ainsi les objectifs fixés par la Société pour 2030 et 2040.

- Les émissions liées aux voyages d'affaires ont été évaluées pour la quatrième année consécutive et se sont élevées à 333 tCO<sub>2</sub> en 2025-2026. La Société reste déterminée à surveiller ces émissions et à déterminer les possibilités de réduire leur effet grâce à une évaluation continue des pratiques en matière de voyages et à la recherche de solutions de rechange plus respectueuses de l'environnement.



# Priorités

## Collaboration avec les peuples autochtones

Le groupe de travail sur la collaboration avec les peuples autochtones de la SICL encourage la coordination, la transmission de renseignements et la communication d'expériences concrètes avec les peuples autochtones dans le cadre des différents projets. Ce forum favorise l'apprentissage à l'interne et offre un espace de discussion sur les questions influant sur les relations avec les partenaires autochtones, notamment les pratiques de mobilisation, les stratégies de communication et les aspects liés à l'approvisionnement. Les actions sont systématiquement adaptées aux attentes des partenaires autochtones, au contexte local et aux réalités de la mise en œuvre des projets, en tenant compte du fait que les approches peuvent varier.

Dans le cadre de sa stratégie visant à renforcer les connaissances de l'organisme sur les peuples autochtones, la SICL a lancé en 2026 une série de cinq forums de collaboration avec les peuples autochtones à l'échelle de l'organisme. Ces forums ont pour objectif de renforcer les capacités internes et de favoriser une meilleure compréhension des moyens de nouer et d'entretenir des relations avec les partenaires autochtones.

La première séance, animée par deux responsables d'expérience dans le cadre d'un forum virtuel de deux heures, a porté sur les aspects fondamentaux de l'établissement de relations avec les peuples autochtones. Les personnes intervenantes ont fait part de leur expérience concrète dans la mise en place des partenariats de la SICL.

Parallèlement, la SICL a mis en place une série de séances de micro-apprentissage courtes et ciblées, destinées à compléter les forums et à sensibiliser davantage le personnel aux réalités et aux protocoles autochtones. Dispensées sous forme de séances virtuelles de 30 minutes tout au long de l'année 2026, ces formations aborderont des thèmes tels que la terminologie appropriée, les ressources pédagogiques autochtones au sein de l'organisme, les pratiques culturelles, ainsi que l'objectif et l'importance des reconnaissances territoriales.

La SICL a également continué à étudier les possibilités liées aux commémorations autochtones dans le cadre de ses différents projets et attractions touristiques. En collaboration avec des partenaires autochtones et des autorités externes, ces initiatives visent à promouvoir la reconnaissance, la présence et la formation des populations autochtones dans les espaces recevant du public, notamment par la mise en avant des langues autochtones et l'adoption de noms d'origine autochtone. Ces approches tiennent compte des préférences des partenaires et du contexte local.

Dans l'ensemble de son portefeuille, la SICL poursuit sa collaboration avec ses partenaires autochtones dans le cadre d'initiatives propres à chaque projet, notamment l'élaboration de directives de conception tenant compte des aspects culturels, la participation aux processus de planification, l'étude de possibilités de partenariat et la prise en compte de la participation des communautés autochtones à l'approvisionnement. La Société continue d'examiner comment ces objectifs peuvent être mis en œuvre dans le respect des cadres réglementaires et des accords commerciaux applicables.

### OBJECTIF

90 %

des propriétés et attractions touristiques de la division Immobilier devraient faire l'objet d'au moins une relation établie avec une communauté autochtone d'ici le 31 mars 2028.

### RÉSULTAT

48 %

Des relations ont été établies dans 48 % des propriétés et des attractions touristiques de la Société, grâce à un nombre accru de nouveaux biens immobiliers pour lesquels de nouvelles relations seront établies au cours des prochaines années.

ALIGNEMENT SUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



# Thèmes abordés



## Sécurité et santé psychologiques

La Société s'engage à favoriser un environnement de travail sain, propice au bien-être physique et psychologique de son personnel.

Consciente que la santé et la sécurité psychologiques font partie intégrante de la santé, de la sécurité et du bien-être généraux du personnel, la Société continue de promouvoir ces éléments au moyen de politiques d'entreprise, de pratiques en matière de ressources humaines et d'outils ciblés destinés à soutenir le personnel et les responsables à tous les niveaux de l'organisme.

### Approche de la santé et de la sécurité psychologiques

S'appuyant sur les conclusions de l'évaluation de la santé et de la sécurité psychologiques réalisée en 2022 par un tiers, la Société a continué à suivre les progrès accomplis par rapport aux priorités et aux objectifs fixés. Au cours de cette période, le suivi a surtout porté sur la pérennisation des progrès, l'intégration des considérations relatives à la santé et la sécurité psychologiques dans les pratiques existantes et le soutien à l'amélioration continue, plutôt que sur la mise en place de nouveaux programmes à grande échelle.

Afin d'évaluer l'expérience du personnel et d'orienter les efforts d'amélioration continue, la Société a recueilli des rétroactions au moyen d'une enquête menée à l'échelle de la Société sur le sentiment d'inclusion ainsi que sur la santé et la sécurité psychologiques. Les résultats ont mis en évidence une amélioration du sentiment d'appartenance du personnel ainsi qu'une légère amélioration de l'expérience en matière de santé et de sécurité psychologiques, fournissant ainsi des indications utiles pour orienter les priorités et les actions futures.

La formation et l'accompagnement concret sont restés au cœur des priorités. L'ensemble du personnel a suivi une formation obligatoire sur la santé et la sécurité psychologiques. Des séances consacrées au bien-être et à la promotion de la santé et de la sécurité ainsi que des initiatives en matière de santé et de sécurité psychologiques se sont poursuivies dans l'ensemble de l'organisme, abordant divers thèmes; les membres de la direction ont également participé à des séances de formation sur le leadership axées sur les conversations courageuses.

La Société reste déterminée à surveiller les risques liés à la santé et à la sécurité psychologiques, à tenir compte des rétroactions du personnel et à favoriser un environnement de travail équilibré et respectueux, grâce à une évaluation régulière et à l'amélioration continue.

#### OBJECTIF

90 %

des éléments fondamentaux et hautement prioritaires de l'audit de la sécurité et de la santé psychologiques 2022 devaient être mis en œuvre au plus tard le 31 mars 2024.

15 %

Le pointage relatif à l'expérience en matière de santé et sécurité psychologiques devait augmenter de 15 % au plus tard en mars 2026, selon le sondage mené auprès des employés en 2022.

#### RÉSULTAT

91,3 %

Résultat atteint au 31 mars 2024, dépassant l'objectif fixé.

-3,9 %

de variation du résultat du sondage sur la santé et la sécurité psychologiques, soit un résultat inférieur à l'objectif fixé pour 2026.

ALIGNEMENT SUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



# Approvisionnement diversifié

La Société a poursuivi son objectif d’augmenter le nombre et la valeur de contrats attribués à des entreprises autochtones et à des entreprises appartenant à des groupes sous-représentés.

Au cours de la période de référence, le groupe de travail sur l’approvisionnement diversifié a continué à coordonner les efforts entre les différentes divisions et à faire progresser l’intégration de l’approvisionnement diversifié dans les marchés publics dans les procédures internes.

Cette année, l’accent a été mis sur l’élaboration d’outils visant à favoriser la mise en place de pratiques d’approvisionnement diversifié internes. Il convient notamment de souligner qu’un guide en une seule étape, applicable à l’ensemble de la Société, a été élaboré et mis à la disposition de l’ensemble du personnel afin de faciliter la détection et l’utilisation de ressources d’approvisionnement diversifiées. Cette liste de ressources en matière d’approvisionnement diversifié a ensuite été mise à jour afin d’inclure des liens à l’échelle du Canada vers des entreprises autochtones, détenues par des femmes et *rainbow-certified*, ce qui simplifie encore davantage l’approvisionnement auprès de fournisseurs issus de la diversité.

Au début de l’année 2026, la Société a entamé une collaboration avec Services publics et Approvisionnement Canada afin d’étudier de nouveaux outils d’approvisionnement visant à permettre au personnel de repérer plus facilement des entreprises issues de la diversité et à encourager la participation de ces fournisseurs aux appels d’offres de la Société. Les travaux sont en cours et se poursuivront au cours du prochain exercice financier.

Ces efforts ont permis d’améliorer nos indicateurs dans le domaine de l’approvisionnement diversifié, notamment la part de la valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones, qui est passée de 0,9 % en 2024-2025 à 1,72 % en 2025-2026, et la part de la valeur totale des marchés attribués à des entreprises détenues par des groupes sous-représentés de 0,99 % en 2024-2025 à 1,18 % en 2025-2026. Ces progrès témoignent de l’engagement constant de la Société à ancrer de manière plus cohérente l’approvisionnement diversifié à tous les niveaux de l’organisme, ainsi qu’à améliorer l’accès à des outils pratiques, à des ressources et à des renseignements sur les fournisseurs.

# Équité, diversité et inclusion

La Société s’engage à promouvoir un environnement de travail inclusif, où les différences sont respectées et où les équipes se sentent soutenues et capables d’apporter leur contribution en toute authenticité.

Les initiatives en matière d’équité, de diversité et d’inclusion (EDI) sont coordonnées par l’équipe des Ressources humaines ainsi que par des comités internes et des groupes animés par le personnel, notamment le Comité Inclusion, diversité, équité et accès (IDEA) et le groupe Connexion de l’arc-en-ciel, qui favorisent l’apprentissage, la représentation, l’inclusion et la sensibilisation au sein de l’ensemble de l’organisme.

## Approche en matière d'EDI

Durant le dernier exercice, les activités liées à l’EDI ont principalement porté sur la sensibilisation, la formation et la représentation à l’échelle de l’organisme. Le comité IDEA a mis en place des initiatives visant à favoriser la compréhension et le dialogue, y compris une table ronde sur la vérité et la réconciliation à laquelle ont participé des personnes survivantes de pensionnats autochtones, qui ont fait part de leurs expériences personnelles et de leurs réflexions sur les conséquences du système des pensionnats autochtones. Cette séance a favorisé l’apprentissage du personnel grâce à des témoignages directs et à un dialogue animé, avec une participation à la fois virtuelle et en présentiel. Une autre initiative a consisté à mettre sur pied un programme de mentorat structuré visant à favoriser l’épanouissement professionnel au sein de

toutes les équipes, dont la mise en œuvre est prévue pour l’automne 2026.

## L'inclusion demeure une priorité

La Société a continué à promouvoir la représentation et le dialogue inclusif par des initiatives impliquant l’ensemble de l’organisme. À l’occasion de la Journée internationale des femmes, le comité IDEA a organisé une table ronde virtuelle réunissant des femmes issues de différentes divisions. Les intervenantes y ont communiqué leurs expériences personnelles et professionnelles, puis ont répondu aux questions des participantes et participants lors d’une séance interactive de questions-réponses. Une autre initiative lancée par le groupe Connexion de l’arc-en-ciel et le comité IDEA est le lancement d’une série Pleins feux, qui met à l’honneur des collaboratrices et collaborateurs issus de différentes équipes et régions, contribuant ainsi à mieux faire connaître la diversité des points de vue et des expériences au sein de l’organisme.

Les actions de sensibilisation comprenaient des initiatives d’engagement menées par le personnel et des partenariats communautaires coordonnés par l’intermédiaire du groupe Connexion de l’arc-en-ciel. Au cours de la période de référence, les activités ont notamment porté sur des initiatives liées à la Fierté, la mise à jour des ressources destinées au personnel, des actions de sensibilisation communautaire et la poursuite du partenariat avec Rainbow Railroad.

Ces initiatives témoignent de l’engagement constant de la Société à promouvoir une culture d’appartenance au moyen d’actions concrètes et portées par le personnel.

| OBJECTIFS |                                                                                                                                                                        | RÉSULTATS                                                                          |                                                                                    |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
|           |                                                                                                                                                                        | VALEUR DES CONTRATS                                                                | NOMBRE DE CONTRATS                                                                 |
| 5 %       | Attribuer à des entreprises autochtones 5 % du total de la valeur et du nombre de contrats accordés d’ici le 31 mars 2028. <sup>1</sup>                                | 1,72 %                                                                             | 0,83 %                                                                             |
| 5 %       | Attribuer à des entreprises appartenant à des groupes sous-représentés 5 % du total de la valeur et du nombre de contrats accordés d’ici le 31 mars 2028. <sup>1</sup> | 1,18 %                                                                             | 1,91 %                                                                             |
|           |                                                                                                                                                                        | attribué à des entreprises autochtones.                                            | attribué à des entreprises autochtones.                                            |
|           |                                                                                                                                                                        | attribué à des entreprises appartenant à un ou plusieurs groupes sous-représentés. | attribué à des entreprises appartenant à un ou plusieurs groupes sous-représentés. |

ALIGNEMENT SUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

10 INÉGALITÉS RÉDUITES

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

| OBJECTIFS               |                                                                                                                             | RÉSULTATS                                                                                                                                          |                                           |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
|                         |                                                                                                                             |                                                                                                                                                    |                                           |
| FORMATION ET CROISSANCE |                                                                                                                             | Pour consulter les résultats de l’exercice 2025-2026 relatifs à ce domaine d’intervention, veuillez vous reporter à la page 33 du présent rapport. |                                           |
| 100 %                   | des dirigeants devaient participer à une formation sur les pratiques de leadership inclusives au plus tard le 31 mars 2026. | 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES                                                                                                                          | 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE |
|                         |                                                                                                                             | 10 INÉGALITÉS RÉDUITES                                                                                                                             |                                           |

<sup>1</sup> L’année indiquée au départ était 2026 et elle a été changée à 2028 à la suite du nouvel exercice d’établissement de priorités.

# Glossaire

## Logement abordable

Un logement est considéré comme abordable lorsque son prix est inférieur aux tarifs du marché; l’accessibilité financière englobe toute une série de logements dont le loyer représente moins de 30 % du revenu avant impôts d’un ménage, jusqu’à 80 % du loyer moyen du marché. Il s’agit d’un terme très général qui peut inclure un logement offert par les secteurs privé, public et à but non lucratif. Cela comprend tous les modes d’occupation du logement : location, propriété, propriété coopérative, ainsi que logement temporaire et permanent.

## Résilience climatique

Capacité de se préparer à gérer les effets climatiques liés aux événements météorologiques de plus en plus fréquents et violents, aux sécheresses prolongées, aux précipitations importantes et aux canicules, de s’y adapter et de s’en remettre. Elle peut passer par une réduction de l’effet des épisodes de fortes pluies grâce à l’augmentation du couvert végétal, de la profondeur des sols et à la mise en place de méthodes d’infiltration permettant de gérer l’augmentation des volumes d’eaux pluviales.

## Décarbonation et gestion de l’énergie

Réduire l’empreinte carbone d’une entreprise (ou procéder à sa décarbonation) dans l’ensemble de ses activités, tout en s’efforçant de respecter l’objectif d’atteindre la carboneutralité d’ici 2050 ou avant et d’y contribuer davantage. Cela comprend l’élaboration d’un plan pour réduire et compenser les émissions directes et indirectes (portée 1 et portée 2) et de GES dans l’ensemble de la chaîne d’approvisionnement (portée 3). Cela comprend également la gestion de la consommation d’énergie, y compris la transition vers les énergies renouvelables et l’amélioration de l’efficacité énergétique, ainsi que la réduction de l’intensité des émissions de carbone de l’électricité utilisée dans le cadre des opérations et des activités opérationnelles. Pour la Société, cela englobe la planification de la décarbonation et de la consommation d’énergie dans ses projets d’aménagement immobilier.

## Approvisionnement diversifié

Veiller activement à ce que les groupes sous-représentés participent aux processus de sélection des fournisseurs et à la chaîne d’approvisionnement de la Société.

## Équité, diversité et inclusion (EDI)

Prendre en considération le rendement en matière d’EDI d’une organisation en ce qui a trait à ses employés, ses cadres et son conseil d’administration. La diversité correspond à l’éventail de personnes et d’idées, tant à l’intérieur qu’à l’extérieur de l’organisme. L’inclusion est la « diversité en action », c’est-à-dire la création d’un environnement propice à l’engagement, au respect et à la création de liens, dans lequel les idées, les origines et les perspectives diverses sont valorisées pour améliorer les résultats opérationnels. La diversité englobe le genre, l’âge, les origines culturelles, les capacités physiques, la race, la religion et l’orientation sexuelle.

## Collaboration avec les peuples autochtones

Cela comporte le déploiement d’efforts véritables pour mobiliser les peuples et les communautés autochtones là où la Société poursuit ses activités et pour travailler en étroite collaboration avec eux. Cette collaboration repose sur les principes suivants : établir des relations respectueuses, faire preuve de proactivité en embauchant une main-d’œuvre diversifiée, et s’efforcer d’accroître les occasions d’affaires avec les peuples autochtones, tout en investissant dans des programmes communautaires. Cela comprend également les consultations, la mobilisation, l’expansion des affaires, les relations à long terme et la réconciliation économique avec les communautés autochtones.

## Bâtiments carboneutres

Bâtiments à haut rendement écoénergétique qui produisent ou fournissent suffisamment d’énergie renouvelable sans carbone sur place pour répondre aux besoins de consommation d’énergie annuelle de ses activités.

## Santé et sécurité psychologiques

Il s’agit d’une approche qui consiste à superviser la mise en œuvre de pratiques exemplaires dans tous les sites de la Société. Elle consiste à donner de la formation et à s’assurer que les employés et les entrepreneurs sont bien informés des risques en milieu de travail, afin qu’ils puissent travailler efficacement et en toute sécurité. Les besoins des collectivités situées à proximité de ces sites sont aussi considérés.

## Émissions de portée 1

Émissions directes de GES provenant de sources détenues ou contrôlées par la Société, comme le gaz naturel, l’essence, le diesel, le propane, etc.

## Émissions de portée 2

Émissions indirectes de GES provenant de l’énergie achetée ou acquise (par exemple, l’électricité, la vapeur, le chauffage et le refroidissement).

## Émissions de portée 3

Émissions indirectes de GES dans la chaîne de valeur de la Société, y compris les émissions en amont et en aval, non couvertes dans les émissions de portée 2.

## Objectifs de développement durable (ODD)

Les ODD ont été adoptés par les Nations Unies en 2015 comme un appel à l’action universel pour mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et faire en sorte que tous les peuples jouissent de la paix et de la prospérité d’ici à 2030. Ces objectifs reconnaissent qu’une action dans un domaine aura une incidence sur les résultats dans un autre, et qu’en matière d’aménagement, il faut trouver un juste équilibre entre la durabilité environnementale, sociale et économique.

## Groupes sous-représentés

Entreprises détenues et exploitées majoritairement par des peuples autochtones, des femmes, des personnes noires ou racisées, des personnes 2SLGBTQIA+ ou des personnes handicapées.

# Tableaux de données

| Logement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Unités de logement abordable créées                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 247       | 154       | 1 464     | 1 978     |
| Unités de logement créées                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 1 031     | 1 015     | 4 145     | 2 210     |
| Climat                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 |
| Attractions touristiques et biens immobiliers pour lesquels des plans de résilience climatique et d'adaptation au climat ont été établis                                                                                                                                                                                          | 4 %       | 4 %       | 22 %      | 19 %      |
| Attractions touristiques et biens immobiliers pour lesquels des plans de résilience climatique et d'adaptation au climat propres au site ont été établis                                                                                                                                                                          | 4 %       | 4 %       | 4 %       | 4 %       |
| Pourcentage de détournement des déchets générés par les activités réalisées dans le cadre de projets de construction et de démolition.                                                                                                                                                                                            | Nd        | Nd        | 88 %      | 96 %      |
| Nombre de propriétés vendues désignées comme des bâtiments carboneutres                                                                                                                                                                                                                                                           | 0 %       | 0 %       | 0 %       | 0 %       |
| Les marchés d'une valeur supérieure à 1 M\$ doivent prévoir qu'une demande sera transmise aux fournisseurs pour qu'ils précisent leurs objectifs de réduction des émissions de GES de portée 1 et de portée 2 et leur méthode de suivi; cette demande devra être accompagnée de points d'évaluation relatifs à cette divulgation. | Nd        | Nd        | 100 %     | 100 %     |
| Émissions de portée 1                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 6 062     | 5 742     | 7 461     | 6 348     |
| Émissions de portée 2                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 2 210     | 2 033     | 1 946     | 2 472     |
| Émissions de GES de portée 1 et de portée 2 totales                                                                                                                                                                                                                                                                               | 8 271     | 7 775     | 9 407     | 8 821     |
| Collaboration avec les peuples autochtones                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 |
| Attractions touristiques pour lesquelles au moins une relation avec une communauté autochtone a été établie                                                                                                                                                                                                                       | 0 %       | 50 %      | 50 %      | 50 %      |
| Sites immobiliers pour lesquels au moins une relation avec une communauté autochtone a été établie                                                                                                                                                                                                                                | 53 %      | 53 %      | 58 %      | 50 %      |
| Sécurité et santé psychologiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 |
| Éléments fondamentaux et hautement prioritaires de l'audit de la sécurité et de la santé psychologiques de 2022 mis en œuvre                                                                                                                                                                                                      | Nd        | 91,30 %   | 91,30 %   | 91,30 %   |

| Approvisionnement diversifié                                                                                                            | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Valeur totale des contrats attribués à des entreprises autochtones                                                                      | Nd        | 0,56 %    | 0,90 %    | 1,72 %    |
| Valeur totale des contrats attribués à des entreprises appartenant à un ou des groupes sous-représentés                                 | Nd        | 1,64 %    | 0,99 %    | 1,18 %    |
| Nombre total de contrats attribués à des entreprises autochtones                                                                        | Nd        | 0,41 %    | 0,50 %    | 0,83 %    |
| Nombre total de contrats attribués à des entreprises appartenant à un ou des groupes sous-représentés                                   | Nd        | 1,79 %    | 1,68 %    | 1,91 %    |
| Équité, diversité et inclusion                                                                                                          | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 |
| Représentation                                                                                                                          |           |           |           |           |
| Employés membres de groupes racisés                                                                                                     | 30,5 %    | 37,4 %    | 36,8 %    | 38,20 %   |
| Employés qui s'identifient comme faisant partie de la communauté 2SLGBTQIA+                                                             | Nd        | 8,3 %     | 8,4 %     | 8,80 %    |
| Employés avec un handicap                                                                                                               | 1,7 %     | 5,3 %     | 5,4 %     | 4,80 %    |
| Employées                                                                                                                               | 42,3 %    | 41,7 %    | 40,8 %    | 40,30 %   |
| Employés autochtones                                                                                                                    | 1,2 %     | 1,1 %     | 1,10 %    | 1,20 %    |
| Employés non binaires/autres                                                                                                            | Nd        | 1,0 %     | 0,8 %     | 1,0 %     |
| Formation et croissance                                                                                                                 |           |           |           |           |
| Dirigeants qui participent à une formation sur les pratiques de leadership inclusives                                                   | Nd        | Nd        | 92 %      | 98,90 %   |
| Culture de l'inclusion                                                                                                                  |           |           |           |           |
| Sentiment d'inclusion – Score de référence 2022 – Aperçu                                                                                | 42 %      | Nd        | Nd        | Nd        |
| Communication                                                                                                                           |           |           |           |           |
| Nouveaux partenariats reposant sur une organisation qui est au service des communautés sous-représentées et des communautés autochtones | Nd        | Nd        | 7         | 7         |

Pour en savoir plus :  
[www.clc-sic.ca/francais/](http://www.clc-sic.ca/francais/)  
[info@clc-sic.ca](mailto:info@clc-sic.ca)



Canada Lands Company  
Société immobilière du Canada